

**Secrétariat**

Distr. générale
31 août 2018
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 28 août 2018, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies
à Vienne**

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de transmettre, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), les données ci-après sur l'objet spatial SES-15 (voir annexe).



Annexe

Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*

SES-15

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	2017-026A
Nom de l'objet spatial	SES-15
Numéro de catalogue du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD ID)	42709
État d'immatriculation	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Date et territoire ou lieu de lancement	18 mai 2017 à 11 h 54 mn 53 s UTC; Kourou (Guyane française)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	1 435,8 to 1 436,4 minutes
Inclinaison	0,1 degré (maximum)
Apogée	35 820 kilomètres (maximum)
Périgée	35 752 kilomètres (minimum)
Fonction générale de l'objet spatial	Satellite de communication

Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Position géostationnaire	129,15 degrés Ouest
Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	SES
Site Web	www.ses.com
Lanceur	Soyouz

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.